



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Permanences AVE

Le préfet informe la population de l'archipel que dans le cadre de l'Autorisation de voyage électronique (AVE) mis en place par le Canada, des permanences seront proposées comme suit :

- le mardi 17 janvier 2017 de 14h00 à 16h00 ;
- le vendredi 20 janvier 2017 de 14h00 à 16h00 ;
- le lundi 23 janvier 2017 de 14h00 à 16h00 ;
- le jeudi 26 janvier 2017 de 14h00 à 16h00.

Toutes les personnes ayant besoin d'aide pour effectuer leur demande d'AVE, ou souhaitant vérifier la validité de leur AVE pourront se présenter en préfecture sans rendez-vous aux jours et horaires indiqués

Il est demandé aux personnes de se munir de leur passeport, d'une carte bancaire pour le paiement de l'AVE, d'une adresse mèl pour compléter le formulaire et de leur récépissé d'AVE dans le cadre d'une vérification.

Pour toutes informations complémentaires la préfecture met à votre disposition un numéro de téléphone unique ainsi qu'une adresse électronique dédiée:

Tél : 41-10-40 (tous les jours ouvrables de 10H00 à 12H00 et de 14H00 à 16H00)

Courriel : ave975@spm.gouv.fr